MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Qualiopi
processus certifié

CERTIFICAT « QUALIOPI »
délivré à

Nom ou raison sociale : AUTO ECOLE STANISLAS

Numéro d'enregistrement au répertoire SIREN : 753 688 902 000 26

Numéro d'agrément de l'établissement principal : E 15 006 00 180

Numéro de déclaration d'activité : 93060932506

Adresse : 24 Rue des suisses

Code postal : 06400 Ville : CANNES

Autres établissements (rattachés au numéro de SIREN) labellisé(s) et concerné(s) par la certification Qualiopi :

raison sociale	n° d'agrément	enseigne	adresse
/	/	/	/
/	/	/	/

Catégorie d'action concernée par la présente certification :
action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère chargé de la sécurité routière

Référence au programme de certification : guide du référentiel national qualité

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 25/10/24 au 25/10/2027 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Son périmètre est restreint et concerne l'enseignement de la conduite.

Ce certificat doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet.

En cas de réclamation, adresser le formulaire disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr à l'adresse fonctionnelle du service en charge de l'éducation routière avec copie à signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr

Fait à Nice , le 25/10/2024

Le préfet de département
ou son représentant
(cachet du service)

L'adjoint au délégué à l'éducation routière
des Alpes-Maritimes en charge de l'intérim

Olivier COSTARELLA